

REER, taux des retenues et taux des taxes de vente

4

Plafonds des nouvelles contributions à un REER

Année	Plafond	18 % x « Revenu gagné » (de l'année précédente)
2018	26 230 \$	145 722 \$
2019	26 500 \$	147 222 \$
2020	27 230 \$	151 278 \$

Taux des retenues à la source pour les retraits de REER – 2019

Montant	Québec	Fédéral	Total
5 000 \$ et moins	15 %	5 %	20 %
5 001 \$ à 15 000 \$	15 %	10 %	25 %
15 001 \$ et plus	15 %	15 %	30 %

Taux des taxes de vente applicables au Canada¹

Canada	TPS de 5 %	N.-B.	TVH de 15 %
C.-B.	TVP de 7 %	N.-É.	TVH de 15 %
Alberta	Aucune taxe provinciale	Î.-P.-É.	TVH de 15 %
Saskatchewan	TVP de 6 %	T.-N.-L.	TVH de 15 %
Manitoba	TVD de 8 % ²	Nunavut	Aucune taxe territoriale
Ontario	TVH de 13 %	T.N.-O.	Aucune taxe territoriale
Québec	TVQ de 9,975 %	Yukon	Aucune taxe territoriale

Taux en vigueur en date du 30 mai 2019.

¹ La TVH inclut la portion TPS de 5 % ainsi que la taxe de vente provinciale.

² La TVD du Manitoba sera réduite à 7 % à compter du 1^{er} juillet 2019.